

# DOSSIER ADHESION



## SECTION FOOTBALL AMERICAIN SAISON 2016-2017



Association n°0381014320 régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée en préfecture de l'Isère le 06 mai 1985 sous le n° 14.320, Agrément n° 38.97.016 du 15 janvier 1990.

Affiliée à la fédération française de football américain sous le numéro 033

Affiliée à la ligue Rhône Alpes de football américain (LIRRAFA)

Affiliée au comité départemental de football américain (CDFFAC38)

Partenariat avec le conseil régional pour la carte M'RA. Numéro de partenaire : 5370



## SOMMAIRE

Informations générales du club .....	3
Informations section FOOTBALL AMERICAIN .....	4
Dossier de licence.....	6
Soutien au club .....	15
Proposition d'assurance SPORTMUT .....	17
Fiche Adhésion au CFC .....	19

## INFORMATIONS GENERALES DU CLUB

### CONTACT

<b>Adresse postale</b>	BP 121 – 38001 GRENOBLE CEDEX 1
<b>Siège social</b>	23 Boulevard Gambetta – 38001 GRENOBLE CEDEX 1
<b>Mail</b>	<a href="mailto:contact@centaures-footus.com">contact@centaures-footus.com</a>
<b>Site web</b>	<a href="http://www.centaures-footus.com">http://www.centaures-footus.com</a>

### BUREAU DIRECTEUR

<b>Président</b>	Laurent Lambert	<b>Mail</b>	<a href="mailto:president@centaures-footus.com">president@centaures-footus.com</a>
<b>Trésorier</b>	Philippe Erbs	<b>Mail</b>	<a href="mailto:tresorier@centaures-footus.com">tresorier@centaures-footus.com</a>
<b>Secrétaire</b>	Elodie Zarcone	<b>Mail</b>	<a href="mailto:contact@centaures-footus.com">contact@centaures-footus.com</a>
<b>Vice-Président chargé du partenariat public</b>	Emmanuel Candelara		<a href="mailto:president@centaures-footus.com">president@centaures-footus.com</a>
<b>Vice-Président chargé du partenariat privé</b>	Celil Tartik	<b>Mail</b>	<a href="mailto:contact@centaures-footus.com">contact@centaures-footus.com</a>
<b>Vice-Président chargé de la communication</b>	Alexis Barbotin	<b>Mail</b>	<a href="mailto:communication@centaures-footus.com">communication@centaures-footus.com</a>
<b>Vice-Président chargé de la vie associative</b>	Emmanuel André	<b>Mail</b>	<a href="mailto:associatif@centaures-footus.com">associatif@centaures-footus.com</a>
<b>Représentant Foot</b>	1 personne de dir foot	<b>Mail</b>	<a href="mailto:direction_foot@centaures-footus.com">direction_foot@centaures-footus.com</a>
<b>Représentant Flag</b>	1 personne de dir flag	<b>Mail</b>	<a href="mailto:direction_flag@centaures-footus.com">direction_flag@centaures-footus.com</a>
<b>Représentant Cheers</b>	1 personne de dir cheer	<b>Mail</b>	<a href="mailto:direction_cheer@centaures-footus.com">direction_cheer@centaures-footus.com</a>

### SALARIES

<b>Président délégué et responsable administratif</b>	Houssine Madhi	<b>Mail</b>	<a href="mailto:contact@centaures-footus.com">contact@centaures-footus.com</a>
<b>Agent de développement</b>	En cours de recrutement	<b>Mail</b>	<a href="mailto:developpement@centaures-footus.com">developpement@centaures-footus.com</a>

### DIRECTIONS SPORTIVES

<b>Direction Foot</b>	Benjamin Léger	<b>Mail</b>	<a href="mailto:benjamin.leger.40@gmail.com">benjamin.leger.40@gmail.com</a>
	Philippe Erbs	<b>Mail</b>	<a href="mailto:centaures36@gmail.com">centaures36@gmail.com</a>
<b>Direction Flag</b>	Elsa Vincent	<b>Mail</b>	<a href="mailto:elsact.vincent@gmail.com">elsact.vincent@gmail.com</a>
	Sébastien Fatet	<b>Mail</b>	<a href="mailto:fatet34@hotmail.fr">fatet34@hotmail.fr</a>
<b>Direction Cheers</b>	Géraldine Libralato	<b>Mail</b>	<a href="mailto:ge.libralato@gmail.com">ge.libralato@gmail.com</a>
	Alix Girard	<b>Mail</b>	<a href="mailto:alix.vadotgraux@gmail.com">alix.vadotgraux@gmail.com</a>

## INFORMATIONS SECTION FOOTBALL AMERICAIN

### Informations entrainements

Les entrainements des différentes catégories reprennent le mardi 06/09/2016 et ont lieu :

- U16 Cadets et U19 Juniors :
  - ❖ Mardi de 18h à 20h au Stade Argouges (synthétique)
  - ❖ Jeudi de 18h à 20h au Stade Argouges (synthétique)
- Séniors :
  - ❖ Mardi de 19h30 à 21h30 au Stade Argouges (synthétique)
  - ❖ Jeudi de 19h30 à 21h30 au Stade Argouges (synthétique)
  - ❖ Occasionnellement, le Lundi de 19h30 à 21h30 au Stade Argouges (synthétique)

### Centre de formation

Le centre de formation peut accueillir des licenciés U16 Cadets et U19 Juniors.

La mission du programme du centre de formation est de développer l'étudiant-athlète qui s'est engagé à atteindre l'excellence en classe, sur le terrain et dans sa communauté.

Un suivi individuel du travail scolaire et du comportement sera assuré par le responsable du centre.

Les Centaures proposent une préparation physique, technique, mentale pendant les 3 périodes, présaison, pendant saison et après saison.

En présaison, le travail principal est sur la préparation physique et le travail sur les fondamentaux.

En saison, le travail principal sont sur les fondamentaux et le coté tactique et stratégique.

En après saison, l'athlétisme sera privilégié afin de travailler la vitesse, la technique de course. Le 7 on 7 sera aussi utilisé.

Les entrainements du centre de formation ont lieu :

- Lundi de 18h à 20h au Stade Argouges (synthétique)
- Mardi de 18h à 20h au Stade Argouges (synthétique)
- Mercredi de 16h à 17h30 au Stade Argouges (synthétique)
- Jeudi de 18h à 20h au Stade Argouges (synthétique)

### Informations match

Les matchs jeunes (U16/U19) peuvent avoir lieu le samedi après-midi ou le dimanche après-midi selon la disponibilité des terrains.

Les déplacements jeunes à l'extérieur se font en bus par un transporteur professionnel.

Les matchs Séniors B (championnat régional) peuvent avoir lieu le samedi après-midi ou le dimanche après-midi selon la disponibilité des terrains.

Les matchs Séniors A (championnat national D2) peuvent avoir lieu le samedi soir ou le dimanche après-midi selon la disponibilité des terrains.

Les déplacements Séniors à l'extérieur se font en voiture personnelle dans la région et en bus (transporteur professionnel) pour les trajets en dehors de la région.

Les trajets en voiture personnelle seront défrayés pour les conducteurs.

## Matériel de Football Américain

La pratique du football américain nécessite un équipement particulier que ce soit à l'entraînement ou en match.

Voici la liste des équipements obligatoires à l'entraînement et en match :

- Casque blanc (avec grille couleur bleu navy)
- Epaulières
- Protège dents (bleu/noir de préférence, transparent/blanc interdit)
- Pantalon blanc
- Protections de coccyx, hanches et cuisses et genoux
- Ceinture
- Chaussettes blanches
- Chaussures adaptées à la surface : idéalement une paire de crampon moulé pour terrain synthétique et une paire de crampon vissé pour terrain herbe (crampon fer interdit)
- Gants de couleur: ils ne sont pas obligatoires mais fortement conseillés
- Maillot :
  - Pour l'entraînement un maillot est obligatoire, il doit être de couleur blanche pour un joueur d'attaque et de couleur foncée (noir ou bleu) pour un joueur de défense. Il est à la charge du joueur
  - Pour les matchs, le club fournit deux maillots de matchs (extérieur/domicile) à l'année pour chaque joueur contre un chèque de caution de 200 euros. Le joueur est responsable de prendre soin de ses maillots tout au long de l'année et doit les restituer en fin de saison au club. En cas de manquement à ces principes, le chèque de caution est encaissé par le club en fin d'année

## Location matériel



Un équipement de foot américain complet est parfois onéreux, plus particulièrement le casque et l'épaulière.

Le club propose à la location des casques et épaulières pour une somme de **80 euros** par an (ou 40 euros pour un casque ou une épaulière).

Un **chèque de caution de 300 €** est demandé mais non encaissé, il constitue une garantie en cas de vol, perte ou détérioration du matériel de location.

Le club met en place des plages dédiées à la location des équipements à partir de mi-septembre en marge des entraînements.

Vous pouvez également contacter votre responsable de section pour plus d'information à ce sujet



## Achat matériel



Le club propose à la vente au prix de **110 euros** un kit qui comprend tout le matériel d'entraînement et de match hors casque et épaulière.

Ce kit comprend un protège dent, deux maillots d'entraînement (blanc et bleu), un pantalon blanc, un short, une ceinture et les protections (coccyx, hanches et cuisses et genoux)

## DOSSIER DE LICENCE

### Pièces à fournir au dossier de licence

Les pièces ci-dessous sont obligatoires et doivent être remise au responsable de section.

Merci de cocher chaque case ci-dessous afin de vérifier la complétude de votre dossier de licence :

- Montant de la cotisation précisé dans la fiche financière (page 7)
- Fiche d'adhésion au club (page 8)
- Formulaire de licence accompagné du certificat médical (page 10)
- Règlement intérieur du club (page 11)
- Fiche de suivi matériel avec les règlements et cautions correspondants (page 12)
- Autorisation de droit à l'image (page 13)
- Pour les mineurs, autorisation parentale avec copie de carte de sécurité sociale et de mutuelle (page 14)
- Une enveloppe timbrée libellée à votre nom et adresse (pour la restitution des chèques de caution)
- Pour les nvx adhérents au club uniquement**, une photo d'identité et la copie de la carte d'identité

Le dossier de licence est à rendre au plus vite car il comprend les garanties nécessaires à la bonne pratique du football américain, aussi bien pour le joueur (assurance) que pour le club (certificat médical).

Aussi la politique suivante est appliquée : nous accordons **2 semaines d'entraînement d'essai** afin de découvrir notre sport et notre club.

Au-delà de ces 2 semaines, l'accès aux entraînements ne sera autorisé qu'une fois le **dossier de licence rendu de manière COMPLETE**.

Le dossier est à rendre lors de permanences qui auront lieu en parallèle des entraînements au stade Argouges..

Pour toute pièce manquante au dossier, le dossier sera mise en attente et le licencié ne sera pas autorisé à s'entraîner tant qu'il n'aura pas fourni la (ou les) pièce(s) manquante(s)

## FICHE FINANCIERE

<b>Adhésion au club et cotisation sportive</b>	<p><b><u>Pour la catégorie Séniors (né en 1997 et avant): 260 euros</u></b> décomposé comme suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 20 euros d'adhésion au club (déductible des impôts à 66%)</li> <li>➤ 60.87 euros de part fédérale</li> <li>➤ 179.13 euros de participation au fonctionnement de la section</li> </ul> <p><b><u>Pour la catégorie U19 Juniors (né en 1998, 1999 et 2000): 150 euros</u></b> décomposé comme suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 20 euros d'adhésion au club</li> <li>➤ 54,76 euros de part fédérale</li> <li>➤ 75.24 euros de participation au fonctionnement de la section</li> </ul> <p><b><u>Pour la catégorie U16 Cadets (né en 2001, 2002 et 2003): 100 euros</u></b> décomposé comme suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 20 euros d'adhésion au club</li> <li>➤ 54.76 euros de part fédérale</li> <li>➤ 25.24 euros de participation au fonctionnement de la section</li> </ul>
<b>Adhésion au centre de formation (U19 et U16)</b>	<p>Un forfait de <b><u>150 euros</u></b> (15 euros par mois de Septembre à Juin) est demandé pour chaque licencié inscrit au centre de formation (4 entraînements/semaine). L'inscription au centre de formation donne droit à <u>une réduction de 50 euros</u> sur le prix de la licence « classique », soit une <u>licence U19 Juniors à 100 euros</u> (total licence + centre de formation à 250 euros) et <u>U16 Cadets à 50 euros</u> (total licence + centre de formation à 200 euros). L'inscription au centre de formation se fait au moment de la remise du dossier de licence en rendant la fiche d'adhésion au CFC et le règlement du forfait.</p>
<b>Moyens de paiement accepté par le club</b>	<p>Le règlement peut se faire avec les moyens suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Espèce (une seul traite)</li> <li>➤ Chèque à l'ordre des Centaures (possibilité de payer avec 3 chèques sur 3 mois consécutifs)</li> <li>➤ Chèque jeune Isère du conseil général</li> <li>➤ Carte MRA: fournir un chèque de caution de 30 euros (chèque rendu quand la carte MRA est validée par la région Rhône-Alpes)</li> </ul>
<b>Réduction de la cotisation sportive</b>	<p>Les remises suivantes sont effectuées sur la cotisation sportive:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Joueur de haut niveau : tout athlète publié sur la liste joueur de haut niveau communiqué par le ministère des sports en fin d'année se verra rembourser sa licence dans la catégorie concernée</li> <li>➤ Joueur encadrant : tout licencié participant à l'encadrement sportif d'une section aux entraînements et aux matchs sur l'ensemble de l'année se verra rembourser sa licence dans la catégorie concernée en fin d'année (accord à faire avec la direction sportive de la section concernée au moment de la remise des licences)</li> <li>➤ Double licence flag et football américain: le club rembourse 50 euros au licencié en cas de prise de licence dans la section football américain et flag. Dans ce cas, merci de <u>rendre impérativement les 2 dossiers de licence en même temps</u></li> </ul> <p>➔ <b>L'adhésion au club de 20 euros reste à la charge de l'adhérent</b></p>

## FICHE ADHESION

Les informations ci-dessous sont confidentielles et ne sont destinées qu'à l'usage interne du club.

### INFORMATIONS GENERALES

<b>Section</b>	<input type="checkbox"/> Football Américain <input type="checkbox"/> Flag <input type="checkbox"/> Cheerleading	<b>Catégorie</b>	<input type="checkbox"/> SENIORS <input type="checkbox"/> U19 JUNIORS <input type="checkbox"/> U16 CADETS
<b>Nom</b>		<b>Prénom</b>	
<b>Adresse</b>			
<b>Tél</b>		<b>Mail</b>	
<b>Date Naissance</b>		<b>Nationalité</b>	
<b>Etranger</b>	Pour les licenciés de nationalité étrangère, veuillez contacter votre responsable de section pour qu'il vous procure un dossier JAF (Joueur Assimilé Français) qui est obligatoire pour la prise de licence FFFA		
<b>Brevet secouriste Prévention et Secours Civique (niveau 1)</b>	<b>Disposez-vous du PSC1 :</b> <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
<b>Bénévolat</b>	<input type="checkbox"/> Je suis intéressé pour faire des actions bénévoles au sein des Centaures		

### INFORMATIONS SPORTIVES

<b>Taille</b>		<b>Poids</b>	
<b>Poste</b> (joué ou souhaité)			
<b>Années d'expérience</b> (football américain)		<b>Club formateur</b>	
<b>Préparation physique</b> (si oui noté le nom de la salle)	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		

### INFORMATIONS FAMILIALES

<b>Profession du père</b>			
<b>Tél du père</b>		<b>Mail du père</b>	
<b>Profession de la mère</b>			
<b>Tél de la mère</b>		<b>Mail de la mère</b>	

### INFORMATIONS ETUDE/EMPLOI

<b>Etudes actuelles</b>		<b>Etudes envisagées</b>	
<b>Domaine d'activité</b>		<b>Emploi</b>	



## FORMULAIRE DE LICENCE ET CERTIFICAT MEDICAL

Le formulaire de licence page suivante doit être rempli par le licencié, signé et être accompagné d'un **certificat médical rempli par un médecin** (certificat médical du médecin à remplir sur le formulaire ou à fournir à part) précisant l'autorisation de la pratique du football américain (et de l'arbitrage pour les arbitres).

Pour les joueurs des catégories **Minimes 2ème année (né en 2003), Cadets 2ème année (né en 2001) et Juniors 3ème année (né en 1998), le surclassement est obligatoire.**

Ce surclassement ne coûte rien de plus au licencié et lui permet s'il le souhaite d'intégrer les entraînements et les matchs de la catégorie supérieure et de prendre ses marques au sein de sa future section.

Pour tous **les athlètes listés haut niveau** et les **demandes de surclassement**, le certificat doit être délivré par un **médecin spécialiste du sport.**

La «mention « médecin du sport » doit être visible sur le tampon que le médecin appose sur le certificat médical.

**Voici ci-dessous une liste de professionnels de santé.**

En aucun cas le club ne vous oblige à voir ces professionnels, nous vous proposons leur contact du fait de leur compétence et connaissance du football américain et du fait qu'ils tenteront de vous obtenir un rendez-vous rapidement si vous leur préciser que vous êtes licencié aux Centaures.

### Médecins

<b>Baptiste Meunier</b>	5 avenue Malherbe 38000 - Grenoble	<b>Tél</b>	04 76 62 22 75
<b>Jean-Pierre Allamano</b>	32 rue Gay Lussac 38100 - Grenoble	<b>Tél</b>	04-76-46-37-39
<b>Jacques Bouchaud</b> (médecin du sport)	20 avenue du 8 mai 1945 38130 - Echirrolles	<b>Tél</b>	04-76-09-38-60

### Kinésithérapeute-Osthéopathe

<b>Emmanuel Azan</b> (cabinet Kiné)	21 place des géants 38100 - Grenoble	<b>Tél</b>	04-76-29-05-54
<b>Emmanuel Azan</b> (cabinet Osthéo)	40 avenue Albert 1 <sup>er</sup> de Belgique 38100 - Grenoble	<b>Tél</b>	06-60-33-80-82



## DEMANDE DE LICENCE - FFFA SAISON 2016/2017

Club : C E N T A U R E S   G R E N O B L E

### INFORMATION DU DEMANDEUR

Nom :

Prénom :

Sexe : M  F

Adresse :

Code postale :  Ville :

Téléphone :

Courriel :

Date de naissance :

Lieu de naissance :  Département :

Nationalité :  JAF : Oui  Non

### LICENCE

à remplir en cas de renouvellement

Numéro de licence :

FOOTBALL AMERICAIN		FLAG		CHEERLEADING	
Catégorie	Case à cocher	Catégorie	Case à cocher	Catégorie	Case à cocher
Loisir U10	<input type="checkbox"/>	Loisir U8	<input type="checkbox"/>	Loisir U8	<input type="checkbox"/>
Loisir U12	<input type="checkbox"/>	Loisir U11	<input type="checkbox"/>	Loisir U11	<input type="checkbox"/>
Compétition U12	<input type="checkbox"/>	Compétition U11	<input type="checkbox"/>	Compétition U11	<input type="checkbox"/>
U12 surclassé U14	<input type="checkbox"/>	U11 surclassé U13	<input type="checkbox"/>	U11 surclassé Junior	<input type="checkbox"/>
Loisir U14	<input type="checkbox"/>	Loisir U13	<input type="checkbox"/>	Loisir Junior	<input type="checkbox"/>
Compétition U14	<input type="checkbox"/>	Compétition U13	<input type="checkbox"/>	Compétition Junior	<input type="checkbox"/>
U14 surclassé U16	<input type="checkbox"/>	U13 surclassé U15	<input type="checkbox"/>	Junior surclassé seniors	<input type="checkbox"/>
Loisir U16	<input type="checkbox"/>	Loisir U15	<input type="checkbox"/>	Loisir senior	<input type="checkbox"/>
Compétition U16	<input type="checkbox"/>	Compétition U15	<input type="checkbox"/>	Compétition senior	<input type="checkbox"/>
U16 surclassé U19	<input type="checkbox"/>	U15 surclassé U17	<input type="checkbox"/>	Entraîneur	<input type="checkbox"/>
Loisir U19	<input type="checkbox"/>	Loisir U17	<input type="checkbox"/>	Dirigeant	<input type="checkbox"/>
Compétition U19	<input type="checkbox"/>	Compétition U17	<input type="checkbox"/>	Juge	<input type="checkbox"/>
U19 surclassé senior	<input type="checkbox"/>	U17 surclassé + 17 ans	<input type="checkbox"/>		
Loisir Senior	<input type="checkbox"/>	Loisir + de 17 ans	<input type="checkbox"/>		
Compétition Senior	<input type="checkbox"/>	Compétition + de 17 ans	<input type="checkbox"/>		
Titulaire d'un championnat majeur	<input type="checkbox"/>	Entraîneur	<input type="checkbox"/>		
Entraîneur	<input type="checkbox"/>	Dirigeant	<input type="checkbox"/>		
Dirigeant	<input type="checkbox"/>	Arbitre	<input type="checkbox"/>		
Arbitre	<input type="checkbox"/>				
Total	€	Total	€	Total	€

TOTAL REVERSE A LA FEDERATION : €

Signature du demandeur (ou de son représentant légal s'il est mineur) : \_\_\_\_\_

Le demandeur est informé qu'il doit être assuré avant de pratiquer la discipline à laquelle il adhère. De plus il reconnaît avoir reçu une notice établie par un assureur affirmant son attention sur l'intérêt à souscrire une assurance de personne couvrant les dommages corporels, ainsi qu'un formulaire de souscription lui offrant plusieurs formules de garanties et avoir été informé de leurs modalités. Si le licencié ne souhaite pas souscrire à l'assurance proposée par la Fédération, il doit cocher la case suivante et faire parvenir à son club et à la Fédération, une attestation d'individual accident couvrant sa pratique sportive.

Visa du club (date / tampon / signature) : \_\_\_\_\_

Le : / /

### CERTIFICAT MEDICAL ANNUEL PREALABLE A LA PRATIQUE EN COMPETITION OU EN LOISIR

Je soussigné(e), Docteur

certifie avoir examiné le demandeur de la présente licence, et n'avoir pas constaté, à la date de ce jour, de signes cliniques apparents contre-indiquant la pratique de : FOOTBALL AMERICAIN  en tant que : Joueur

FLAG  en tant que : Joueur

CHEERLEADING  en tant que : Joueur

Signature et cachet du médecin : \_\_\_\_\_

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

### DEMANDE DE SURCLASSEMENT DU MEDECIN DU SPORT

Si le sujet présente un développement suffisant et une aptitude physiologique particulière (catégorie 1 de la classification médico-sportive), un médecin diplômé peut l'autoriser à pratiquer la discipline en compétition dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure, en respect du règlement médical de la FFFA et sous réserve de pouvoir présenter un électrocardiogramme de repos

Je soussigné(e), Docteur \_\_\_\_\_  
diplômé de traumatologie du sport, titulaire de la capacité de médecine du sport ou titulaire du Certificat d'Enseignement Spécialisé, certifie après avoir procédé aux examens prévus par la réglementation en vigueur, que le demandeur de la présente licence est apte à pratiquer dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure de la discipline en compétition sous toute réserve de modification de l'état actuel.

Signature et cachet du médecin : \_\_\_\_\_

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

## REGLEMENT INTERIEUR

Loi 1901 – Article 1 : « *L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes **mettent en commun d'une façon permanente leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices** »*

En tant qu'adhérent aux Centaures de Grenoble, et indépendamment de mon statut de licencié sportif, **J'AI LE DROIT** à une contrepartie qui est la raison de mon appartenance à ce club.

En retour, **J'AI LE DEVOIR** d'une participation active indispensable à son fonctionnement. Sans participation de l'ensemble des adhérents au projet du club, sa survie est remise en cause.

Les dirigeants de l'association sont élus par voie démocratique lors des assemblées générales.

Les adhérents présents aux assemblées les choisissent, ainsi que le projet qu'ils vont porter.

Par la suite, les choix sportifs et administratifs sont pris par les dirigeants élus, dans l'intérêt sportif du club et de sa pérennité.

Ceci constitue aussi bien un **respect de leur engagement** qu'un **engagement de respect de la part des adhérents envers leurs dirigeants**, vis-à-vis des décisions prises dans l'intérêt commun.

En cas de problème vis-à-vis de ma situation par rapport au club, j'ai la possibilité de contacter mon manager de section pour trouver une solution adaptée.

En cas de désaccord sur la solution, le litige pourra, le cas échéant, être soumis à la commission concernée ou aux dirigeants du club.

En devenant adhérent aux Centaures de Grenoble, je m'engage, après en avoir pris connaissance, à respecter le règlement intérieur de l'association dont les règles sont définies ci-après.

### Article 1 : Engagement au club

Pour participer aux entraînements et aux rencontres, l'adhérent doit avoir rendu un dossier de licence complet et être à jour de ses cotisations. **Aucune exception ne sera faite.**

### Article 2 : Engagement associatif

Tout adhérent s'engage à répondre aux sollicitations du club (à minima par une participation ponctuelle et si possible par une participation régulière). Chaque « action » effectuée par un adhérent sera suivie et l'importance de sa participation sera reconnue et valorisée.

### Article 3 : Respect des équipements

Les équipements sportifs mis à la disposition des adhérents doivent être respectés.

Ceci inclut les vestiaires qui doivent être laissés propres après utilisation.

Tout adhérent qui dégraderait volontairement le matériel mis à sa disposition pourra faire l'objet de sanctions décidées par les dirigeants ou la commission de discipline (remboursement, mise à pied, ...)

### Article 4 : Respect de la personne

Tout adhérent doit **respecter ses entraîneurs (eux-mêmes engagés à vous respecter)** et appliquer scrupuleusement leurs consignes (ponctualité aux entraînements et aux matchs, respect des horaires, respect des consignes de jeu et de sécurité, respect des décisions...)

Tout adhérent doit **respecter ses adversaires** (joueur et public) au cours d'une rencontre ainsi que les installations des clubs où il est appelé à se rendre.

Tout adhérent doit **respecter l'arbitre ou le juge**, accepter et se soumettre à ses décisions.

Tout adhérent doit **respecter les dirigeants et bénévoles du club** sans lesquels il n'y aurait pas de pratique sportive possible.

### Article 5 : Amendes pour exclusion

En cas d'exclusion lors d'une rencontre imputable à un comportement inapproprié, l'adhérent sera tenu de payer l'amende inhérente et pourra être convoqué par le conseil de discipline.

### Quelques rappels utiles:

N'oubliez jamais que vous représentez « l'image » de votre club.

Pour l'organisation d'un match à domicile, plus d'une dizaine de bénévoles sont nécessaires : sans bénévoles, il n'y aurait pas de compétition possible.

Ne vous demandez pas en permanence ce que le club peut faire pour vous, mais pensez aussi à ce que vous pouvez faire pour le club.

**L'adhérent** (nom + prénom) ..... accepte le règlement intérieur



Le : ..... / ..... / .....

**Mention « Lu et approuvé » + Signature**

## FICHE DE SUIVI DU MATERIEL

<b>Catégorie</b>	<input type="checkbox"/> SENIORS <input type="checkbox"/> U19 JUNIORS <input type="checkbox"/> U16 CADETS		
<b>Nom</b>		<b>Prénom</b>	
<b>Adresse</b>			
<b>Tél</b>		<b>Mail</b>	

### LOCATION CASQUE ET EPAULIERE

<b>Règlement</b>	<p>Le club des Centaures de Grenoble loue l'équipement noté ci-dessous dans la limite des stocks disponibles contre un <b>règlement de 80 euros</b> et un <b>chèque de caution non daté de 300 euros</b>.</p> <p>Durant la période de location, cet équipement demeure la propriété des Centaures mais son entretien est à la charge du licencié.</p> <p>Aucun autocollant ou peinture, autres que ceux éventuellement donnés par les encadrants, ne devra être apposé sur le casque et l'épaulière.</p>		
<b>Durée</b>	<p>Cette location est valable pour la durée de la saison sportive à savoir du 01/09/2016 au 30/06/2017.</p> <p><b>En cas de non restitution</b> du matériel à la fin de la période de location, ou <b>en cas de dégradation</b> autre que l'usure normale associée à la pratique du football américain, <b>le club encaissera le chèque de caution sans préavis au 01/07/2017.</b></p>		
<b>Casque</b>	<b>Numéro</b>	<b>Date de prêt</b>	<b>Date de restitution</b>
			
<b>Epaulière</b>	<b>Numéro</b>	<b>Date de prêt</b>	<b>Date de restitution</b>
			

### ACHAT KIT MATERIEL

<b>Taille</b>	<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> L <input type="checkbox"/> XL <input type="checkbox"/> 2XL <input type="checkbox"/> 3XL (mettre une taille au-dessus de sa taille d'habit)
<b>Règlement</b>	Je joins un <b>règlement de 110 euros</b> par chèque (à l'ordre des Centaures) ou espèces.

### MAILLOT MATCH

<b>Caution</b>	<p>Je joins une <b>caution de 200 euros non daté</b> par chèque (à l'ordre des Centaures) avec nom et prénom du licencié au dos.</p> <p>Le chèque n'est pas encaissé et est rendu en fin de saison lors de la restitution des maillots de match en bon état. <b>En cas de non restitution</b> des maillots à la fin de la saison, <b>le club encaissera le chèque de caution sans préavis au 01/07/2017.</b></p>		
<b>N° domicile (bleu)</b>		<b>N° extérieur (blanc)</b>	

### REGLEMENTS

Je joins le(s) règlement(s) correspondant(s) par chèque (à l'ordre des Centaures) ou espèces :

- LOCATION MATERIEL: je joins un règlement de 80 euros et un chèque de caution de 300 euros
- ACHAT MATERIEL: je joins un règlement de 110 euros
- MAILLOT MATCH : je joins un chèque de caution de 200 euros

Date : ..... / ..... / .....

Signature :

## AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e): .....

résidant à l'adresse suivante: .....

- accepte d'être filmé ou photographié/donne l'autorisation de filmer et photographier mon enfant à l'occasion de la saison 2016-2017
- m'engage à ne faire aucune restriction à ce droit à l'image et ne demande aucune contrepartie au club « Les Centaures »
- donne l'autorisation au club « Les Centaures » de présenter cette image dans le respect des droits de la personne pour toute diffusion et sur tous les supports jugés utiles par le club « Les Centaures »

Fait à : .....

Le : ..... / ..... / .....

**Mention « Lu et approuvé » et signature du (ou des) responsable(s) légal:**

## AUTORISATION PARENTALE (obligatoire pour les mineurs)

Je soussigné(e), Monsieur et/ou Madame : .....

résidant à l'adresse suivante: .....

Père – Mère – Tuteur légal (rayer les mentions inutiles)

autorise mon enfant (Nom et Prénom) .....

- à la pratique du football américain
- à participer aux déplacements organisés dans le cadre des compétitions et de ce fait à monter dans un véhicule du club, d'un parent ou d'un bénévole de l'association
- autorise les accompagnants responsables de la section à prendre les dispositions nécessaires à sa sécurité ainsi que toute mesure d'urgence médicale ou chirurgicale qui s'imposent en cas d'accident. Je m'engage à régler les dépenses consécutives aux soins.

**Personne(s) à contacter en cas d'urgence:**

Père : ..... Tél : .....

Mère : ..... Tél : .....

Autre : ..... Tél : .....

**Numéro de sécurité sociale :** .....

→ Merci de joindre une photocopie de la carte de sécurité sociale

**Mutuelle complémentaire :** .....

→ Merci de joindre une attestation de la mutuelle complémentaire

**Fait à :** .....

**Le :** ..... / ..... / .....

**Mention « Lu et approuvé » et signature du (ou des) responsable(s) légal:**

## SOUTIEN AU CLUB

### BENEVOLAT

Les Centaures recherchent continuellement des bénévoles pour contribuer à la vie associative du club. Nous sommes donc à la recherche de :

- Bénévoles pour aider le bureau (communication, relationnel,...)
- Bénévoles pour l'organisation des matchs (buvette, matériel, ...)
- Entraîneurs
- Arbitres et juges (formation offerte et rémunération à chaque match)
- Partenaires (mécénat, achat de matériel, publicité ...)

La participation de bénévoles est essentielle à la vie de l'association: en plus de permettre la bonne tenue des compétitions sportives tout au long de l'année.

Elle permet de vous enrichir en participant aux différents projets du club, de mettre en pratique vos compétences et d'utiliser cette expérience dans vos futures entreprises.

Si vous ou vos proches êtes intéressés, n'hésitez pas à prendre contact avec le responsable de la vie associative (mail : [associatif@centaures-footus.com](mailto:associatif@centaures-footus.com))

### DON FINANCIER

La mise en place et le développement du projet sportif et éducatif du club engendrent de nombreux coûts qui sont loin d'être couverts par la prise de licence ou les subventions publiques.

Aussi vous pouvez grandement aider le club, qui est avant tout le vôtre, en faisant un don financier.

Selon la loi du 1er août 2003 (publiée au journal officiel du 2 août), pour les **particuliers** imposés en France, les dons bénéficient d'une **réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% du montant du don** (dans la limite de 20% du revenu net).

Pour les **entreprises**, la **déduction est de 60%** du montant du don (dans la limite de 0,05% du chiffre d'affaire).

Une fois le don effectué, un reçu fiscal vous est envoyé par courrier et sera à joindre à votre déclaration de revenus pour bénéficier de la réduction d'impôts.

Ainsi à titre d'exemple :

- un don de 30€, ne vous revient qu'à 10 € après réduction fiscale (12 € pour le don d'une entreprise)
- un don de 100€, ne vous revient qu'à 34 € après réduction fiscale (40 € pour le don d'une entreprise)

Pour toute question sur ce sujet, vous pouvez contacter le trésorier (mail : [tresorier@centaures-footus.com](mailto:tresorier@centaures-footus.com))

### **DON FINANCIER AUX CENTAURES DE GRENOBLE**

(A renvoyer par courrier au 23 Bd Gambetta BP 121 – 38001 GRENOBLE CEDEX 1)

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Je soutiens le club des Centaures à hauteur de ..... euros

Je joins mon règlement de : ..... € par chèque à l'ordre des Centaures de Grenoble

Date : ..... / ..... / .....

Signature :

## Les CENTAURES recherche des arbitres des des juges



Nous cherchons des personnes motivées et prêtes à s'investir dans l'arbitrage : cela consiste à participer à une formation d'un jour en début d'année puis à arbitrer quelques matchs dans l'année ou à juger une compétition (selon vos disponibilités et préférences).

Le club ne peut pas vivre sans arbitres : à chaque match le club doit fournir 2 arbitres sans quoi l'ensemble de la section est déclarée forfait et le match n'est pas joué.

La formation et la licence arbitre est financée par le club et est donc offerte.



Toutes les personnes sont les bienvenues: **débutants**, **parents** qui souhaitent découvrir le sport de leur enfant, **passionnés**, **joueurs retraités**, **joueurs présents** qui souhaitent améliorer leur connaissance des règles, nous avons besoin de vous tous.

C'est une expérience unique et enrichissante sportivement comme humainement.



Si vous avez envie de vous investir dans le club sans avoir beaucoup de temps, devenez arbitre. Vous apprendrez les points que vous devrez surveiller à travers une formation d'un jour puis vous serez chargés d'officier en tant qu'arbitre assistant durant les matchs cadets, juniors, ou régionaux et recevrez une indemnité.

Si vous êtes intéressés, merci de remplir cette feuille et de la remettre avec votre dossier de licence.

Pour toute question ou demande d'information, merci d'envoyer un mail à votre direction sportive :

- Football Américain : [direction\\_foot@centaures-footus.com](mailto:direction_foot@centaures-footus.com)
- Flag : [direction\\_flag@centaures-footus.com](mailto:direction_flag@centaures-footus.com)
- Cheerleading : [direction\\_cheer@centaures-footus.com](mailto:direction_cheer@centaures-footus.com)

**Section :**  FOOTBALL AMERICAIN  FLAG  CHEERLEADING

Je soussigné(e) .....

est intéressé(e) par l'arbitrage et souhaite plus d'information.

Le : ..... / ..... / .....

Signature :



## PROPOSITION D'ASSURANCE SPORTMUT

Le formulaire proposé par la mutuelle fédérale SPORTMUT est une proposition d'assurance facultative permettant de couvrir certains frais cas de blessure lors de la pratique du football américain. En cas de souscription, ce formulaire est à rendre avec le dossier de licence avec la précision de la formule d'assurance choisie ainsi que le chèque de paiement correspondant à la formule choisie (libellé à l'ordre de « La mutuelle des sportifs »).

Contrat collectif complémentaire de prévoyance  
au bénéfice des licenciés de la Fédération Française de Football Américain

### NOTICE D'INFORMATION

En adhérant à SPORTMUT vous pouvez bénéficier de garanties complémentaires en cas d'incapacité temporaire totale de travail, d'invalidité permanente totale ou partielle du de décès résultant d'un accident survenu pendant la pratique du ou des sports déclarés sur la demande d'adhésion :

#### UN CAPITAL EN CAS D'INVALIDITE PERMANENTE TOTALE OU PARTIELLE :

Le capital que vous choisissez est le capital maximal versé en cas d'IPP égale à 100%. Ce capital est réduit lorsque le taux d'invalidité est inférieur à 100 %.

Aucun capital n'est versé pour un taux d'IPP inférieur ou égal à 5 %.

#### DES INDEMNITES JOURNALIERES EN CAS D'INCAPACITE TEMPORAIRE TOTALE :

Elles vous sont versées mensuellement à terme échu, après une période ininterrompue d'arrêt total de travail appelée période de franchise.

La période de franchise n'est pas indemnisée. La durée d'indemnisation est de 365 ou de 1095 jours selon votre choix.

Quelle que soit la durée d'indemnisation choisie, l'indemnité journalière cesse d'être versée à la date de consolidation de votre état de santé.

Vous ne pouvez choisir un montant de garantie qui vous ferait bénéficier en arrêt de travail de ressources supérieures à celles dont vous disposez en période d'activité.

Un justificatif de revenus est exigé.

UN CAPITAL DECES : qui sera versé au bénéficiaire désigné.

#### FORMULES ENFANT :

Seules les formules marquées d'un astérisque (\*) dans le tableau figurant ci-dessous peuvent être souscrites pour les mineurs de moins de 12 ans.

Pour les mineurs de moins de 18 ans, le bulletin devra être revêtu de leur signature et de la signature des parents ou des représentants légaux.

#### FORMULE + DE 60 ANS :

Seule la formule marquée de deux astérisques (\*\*) dans le tableau figurant ci-dessous peut être souscrite par les personnes âgées de plus de 60 ans et moins de 65 ans.

#### MODALITES D'ADHESION

Des formules de garanties pré-tarifées vous sont proposées ci-dessous.

Si l'une de ces formules vous convient, vous pouvez remplir la demande d'adhésion et l'adresser à la M.D.S. accompagnée de votre règlement. A réception, la M.D.S. vous adressera un certificat d'adhésion accompagné des conditions générales du contrat SPORTMUT. Vous disposerez alors d'un délai de 40 jours pendant lequel vous pourrez renoncer à votre adhésion. Passé ce délai votre adhésion deviendra définitive.

FORMULES	CAPITAL DECES	CAPITAL INVALIDITE (100 % IPP)	INDEMNITES JOURNALIERES	COTISATION GLOBALE(TTC)	Dans toutes ces formules, les indemnités journalières sont versées à compter du 31 <sup>ème</sup> jour d'incapacité temporaire totale de travail ou à partir du 4 <sup>ème</sup> jour en cas d'hospitalisation et ce, jusqu'à la consolidation et au plus pendant 1095 jours.
A 1*		30 489,80 €		5,00 €	
A 2**	15 244,90 €	30 489,80 €		6,30 €	
A 3	15 244,90 €		7,62 €/Jour	21,70 €	
A 4	15 244,90 €	30 489,80 €	7,62 €/Jour	26,60 €	
B 1*		60 979,61 €		9,90 €	
B 2	30 489,80 €	60 979,61 €		12,60 €	
B 3	30 489,80 €		15,24 €/Jour	43,30 €	
B 4	30 489,80 €	60 979,61 €	15,24 €/Jour	53,10 €	
C 1*		91 469,41 €		14,80 €	
C 2	45 734,71 €	91 469,41 €		18,90 €	
C 3	45 734,71 €		22,87 €/Jour	64,90 €	
C 4	45 734,71 €	91 469,41 €	22,87 €/Jour	79,70 €	
D 1*		121 959,21 €		19,70 €	
D 2	60 979,61 €	121 959,21 €		25,20 €	
D 3	60 979,61 €		30,49 €/Jour	86,50 €	
D 4	60 979,61 €	121 959,21 €	30,49 €/Jour	106,10 €	
E 1*		152 449,02 €		24,60 €	
E 2	76 224,51 €	152 449,02 €		31,50 €	
E 3	76 224,51 €		38,11 €/Jour	108,10 €	
E 4	76 224,51 €	152 449,02 €	38,11 €/Jour	132,70 €	

Ces cotisations tiennent compte des taxes en vigueur.

(\*) Options réservées aux mineurs âgés de moins de 12 ans.

(\*\*) Seule formule pouvant être souscrite par les personnes âgées de plus de 60 ans et moins de 65 ans.

Les cotisations sont annuelles. Le non renouvellement de la cotisation par l'assuré met fin de plein droit à l'adhésion 40 jours après le terme principal de la dernière échéance.



**GROUPE MDS**  
Mutuelle des Sportifs

# SPORTMUT

Contrat collectif complémentaire de prévoyance  
au bénéfice des licenciés  
de la Fédération Française de Football Américain

## DEMANDE D'ADHESION

(l'adhérent est toujours le licencié)

M.  Mme  Meille  Nom : ..... Prénom : .....  
 Nom de Jeune Fille : ..... Date de naissance : .....  
 Adresse : .....  
 Code Postal : ..... Ville : .....  
 Profession (nature exacte) : .....  
 Téléphones : fixe ..... mobile .....  
 Email : .....  
 Association sportive par laquelle ou au titre de laquelle le régime de base a été souscrit : .....

Je soussigné(e) déclare avoir reçu et pris connaissance de la notice d'information du contrat "SPORTMUT" ayant pour objet de proposer des garanties complémentaires en sus du régime de prévoyance de base souscrit, pour le compte de ses licenciés, par la Fédération Française de Football Américain auprès de la M.D.S. en cas de dommage corporel suite à un accident garanti.

J'ai décidé  d'adhérer à SPORTMUT  
 de ne pas y adhérer

Date limite de l'adhésion : 60<sup>ème</sup> anniversaire

Désignation du bénéficiaire en cas de décès de l'assuré :

mon conjoint non divorcé, non séparé de corps par jugement, à défaut par parts égales mes enfants nés ou à naître, à défaut mon partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou mon concubin notoire, à défaut mes héritiers légaux, à défaut le Fonds National de solidarité et d'Actions Mutualistes.

Autres dispositions : .....

FORMULE DE GARANTIES CHOISIE					COTISATION ANNUELLE € T.T.C.
Formule A :	A 1 <input type="checkbox"/>	A 2 <input type="checkbox"/>	A 3 <input type="checkbox"/>	A 4 <input type="checkbox"/>	(correspondant au choix retenu)
Formule B :	B 1 <input type="checkbox"/>	B 2 <input type="checkbox"/>	B 3 <input type="checkbox"/>	B 4 <input type="checkbox"/>	
Formule C :	C 1 <input type="checkbox"/>	C 2 <input type="checkbox"/>	C 3 <input type="checkbox"/>	C 4 <input type="checkbox"/>	
Formule D :	D 1 <input type="checkbox"/>	D 2 <input type="checkbox"/>	D 3 <input type="checkbox"/>	D 4 <input type="checkbox"/>	
Formule E :	E 1 <input type="checkbox"/>	E 2 <input type="checkbox"/>	E 3 <input type="checkbox"/>	E 4 <input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/> Autres choix : ..... .....					_____ € Sera déterminée après consultation de la M.D.S.

Je certifie sur l'honneur ne pas être atteint(e) d'une infirmité ou d'un handicap. Au cas contraire prendre contact avec la M.D.S.

Je suis informé(e) que la loi du 6 janvier 1978 « Informatique et Liberté » me donne le droit de demander communication et rectification de toutes informations me concernant qui figurent sur tout fichier de la Fédération ou de la M.D.S. Ce droit d'accès et de rectification peut être exercé à l'adresse de la M.D.S. indiquée ci-dessous.

Fait à ..... le .....

Signature de l'adhérent\*

Cachet de la Fédération ou de l'Association Sportive

\* faire précéder la signature de la mention "lu et approuvé"



Mutuelle des Sportifs

Mutuelle régie par le Code de la Mutualité et soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité  
 Mutuelle immatriculée au répertoire Sirene sous le Numéro siren n° 422 801 910  
 2-4, rue Louis David - 75782 Paris cedex 16 - ☎ : 01 53 04 86 86 - 📠 : 01 53 04 86 87

# **FICHE ADHESION AU CFC**

## (obligatoire pour les joueurs du centre de formation)

Nous vous demandons de bien vouloir prendre connaissance du contrat rédigé ci-dessous avant de le signer et de nous le retourner joint à votre dossier de licence.

### **A. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION**

#### **Article 1- Objet**

Il est établi pour les stagiaires internes, demi-pensionnaires et externes, un règlement intérieur qui a pour objet :

- de préciser les obligations des stagiaires au cours de la formation
- d'arrêter les dispositions relatives à la discipline et les garanties rattachées à leur mise en œuvre.

Il sera complété ou précisé, le cas échéant par notes de services

#### **Article 2 – Champ d'application**

Ce règlement s'applique à tous les stagiaires internes, demi-pensionnaires ou externes . Les dispositions du présent règlement sont applicables non seulement dans le CFC, dans l'établissement scolaire ou universitaire, dans les installations sportives mais aussi dans tout local ou espace utilisé par les stagiaires.

#### **Article 3 – Lieu d'hébergement**

A l'intérieur du lieu d'hébergement, les stagiaires internes doivent suivre scrupuleusement le règlement intérieur de celui-ci. Le stagiaire interne fera la demande auprès du responsable de l'établissement du règlement intérieur de celui-ci et le remettra au responsable du CFC après l'avoir lu, paraphé et contresigné.

Toute sanction disciplinaire au sein du lieu d'hébergement pourra être suivi d'une sanction disciplinaire par le responsable du CFC.

#### **Article 4 – Demi-pension et externat**

A l'intérieur de l'établissement scolaire ou universitaire, les stagiaires doivent suivre scrupuleusement le règlement intérieur de celui-ci. Le stagiaire scolarisé fera la demande auprès de son établissement scolaire ou universitaire d'une copie conforme du règlement intérieur de celui-ci et le remettra au responsable du CFC après l'avoir lu, paraphé et contresigné.

Toute sanction disciplinaire au sein du lieu d'hébergement pourra être suivi d'une sanction disciplinaire par le responsable du CFC.

#### **Article 5 – Sortie du lieu d'hébergement hors CROUS**

Il s'agit d'une démarche personnelle qui concerne uniquement l'athlète et sa famille (tuteurs légaux). Toute sortie devra se faire en accord avec les responsables du lieu d'hébergement.

Une demande écrite sera demandée à tous les membres désirant sortir du lieu d'hébergement cosignée par les responsables légaux si les stagiaires sont mineurs.

#### **Article 6 – Règlement financier**

Les stagiaires doivent régler un forfait de 150 euros couvrant les frais d'encadrement et de structure.

En cas de départ en cours d'année ou d'exclusion, le stagiaire et sa famille ne pourront prétendre à quelconque remboursement. L'inscription au CFC est une adhésion à l'année.

### **B. ORGANISATION ET SUIVI DES FORMATIONS**

#### **Article 7 – Emploi du temps – Horaires**

Le responsable du CDC arrête un calendrier des formations ; il est communiqué aux stagiaires.

Les plages horaires des séances organisées par le CFC seront transmises aux stagiaires en début de saison. Ils sont joints dans une pièce annexe.

Les horaires de cours sont communiqués en début de saison aux stagiaires. Les emplois du temps scolaires seront conservés par les responsable du CFC.

### **Article 8 – Assiduité, ponctualité, absence et retard**

Les stagiaires sont tenus de suivre les cours ; séances d'évaluations, travaux pratiques et plus généralement, toutes les séquences programmées dans le cadre de leur scolarité avec assiduité et sans interruption. La présence aux entraînements est obligatoire, toute absence injustifiée entrainera un avertissement.

Dès lors que vous êtes inscrits au sein du CFC, vous vous engagez à :

- Participer (suivant leur sélection) aux divers rassemblements organisés par votre ligue (stages, entraînements, rencontres, journées d'évaluations).
- Participer (suivant leur sélection) aux divers rassemblements organisés par la Direction technique nationale.
- Participer (suivant leur sélection) aux divers rassemblements organisés par le CFC 5Clinics, colloques d'entraîneurs...),
- Autoriser l'utilisation de votre image sur photos et films, ceci à titre promotionnel ou suivi d'entraînement, par le CFC ou la FFFA.
- Participer (suivant leur sélection) aux divers rassemblements organisés par votre club (entraînements, stages, rencontres ;;).
- Respecter la politique du ministère de la santé et des sports concernant notamment la lutte contre les produits dopants.

#### Absences :

Tout stagiaire ne pourra être accepté par le responsable du CFC s'il ne présente aux sessions organisées par la structure un justificatif écrit, à défaut il sera renvoyé à l'internat pour les internes ou à son domicile pour les demi-pensionnaires et externes. Trois (3) absences non justifiées dans le mois d'entraînement un avertissement écrit avec convocation devant le responsable du CFC.

En cas d'absences répétées et aux motifs jugés irrecevables, le responsable du CFC pourra radier le stagiaire qui ne suit pas régulièrement les cours.

#### Retards :

Aucun motif ne saurait justifier des retards répétés ; il appartient au stagiaire de prendre des dispositions pour faire cesser cette anomalie.

Les sanctions prévues en cas d'absences et/ou de retards répétitifs sont l'avertissement puis en cas de récurrence, l'exclusion.

Toute absence pendant les heures de cours et les entraînements est subordonnée à l'autorisation écrite du responsable du CFC.

Les déplacements des stagiaires à l'extérieur de l'établissement liés à la réalisation des entraînements ou compétitions, seront soumis à l'accord préalable, écrit, du responsable, tant en ce qui concerne l'objet que la destination.

Le CFC est déchargée de toute responsabilité en cas d'absence non autorisée.

### **Article 9 - Objectifs et évaluations.**

La présence de chacun doit s'accompagner d'une participation active et de l'accomplissement d'efforts personnels.

Des entretiens seront organisés chaque trimestre afin de faire les bilans scolaires et sportifs des stagiaires.

### **Article 10 – Méthodes pédagogiques, documentations et logiciels**

Les méthodes pédagogiques, la documentation et les logiciels diffusés sont protégés au titre des droits d'auteur et ne peuvent être réutilisés pour un strict usage personnel ou diffusés par les stagiaires sans l'accord préalable et formel du responsable de l'organisme de formation et/ou son auteur. Toute copie est expressément interdite.

### **Article 11- Usage du matériel et de la documentation**

Le stagiaire est tenu de conserver en bon état, d'une façon générale, tout le matériel et la documentation qui est mis à sa disposition pendant la formation.

Il ne doit pas utiliser ce matériel ou documentation à d'autres fins que celles prévues pour la formation, et notamment à des fins personnelles sans autorisation.

Lors de la fin de la formation, le stagiaire est tenu de restituer tout le matériel, ouvrages, documents, clé USB et DVD ou CD Rom en sa possession appartenant au CFC.

## C. HYGIENE ET SECURITE

### Article 12 – Dispositions générales

En matière d'hygiène et de sécurité, chaque stagiaire doit se conformer strictement tant aux prescriptions générales qu'aux consignes particulières qui seront portées à sa connaissance par affiches, instructions, notes de services ou par tout autre moyen.

### Article 13 – Respect d 'autrui

Le comportement des stagiaires doit tenir compte du devoir de tolérance et de respect d'autrui dans sa personnalité et ses convictions et ne doit en aucun cas être violent – physiquement ou moralement.

### Article 14 – Boissons alcoolisées

L'introduction et la consommation des boissons alcoolisées pendant les heures de cours sont interdites.

### Article 15- Tabac et Drogues

En vertu du décret du 25 mai 1992 sur la protection des non-fumeurs, il est interdit de fumer dans les locaux du CFC.

En vertu des articles 222-34 à 222-39 du Code Pénal, il est également strictement interdit d'introduire ou de consommer de la drogue.

Tout contrevenant sera exclu définitivement de l'établissement et les autorités de police saisies

### Article 16 – Vols et détérioration du matériel

Le CFC décline toute responsabilité pour les vols ou dommages aux biens pouvant survenir durant les formations au détriment des stagiaires.

#### Vol

Il est conseillé aux stagiaires de ne pas venir avec des objets de valeur et des sommes importantes d'argent. Les stagiaires doivent garder par devant eux leurs objets personnels (montre, porte-monnaie, etc.).

Tout stagiaire tenu en flagrant délit de vol, ou de racket, sera exclu définitivement du CFC.

#### Dégradation du matériel

Les stagiaires sont responsables du matériel mis à leur disposition. Pour toute dégradation, il sera demandé réparation pour les dommages causés.

Lorsqu'un matériel pédagogique (cahier de jeux, matériel d'entraînement, épaulière, etc.) confié à un stagiaire ne peut être rendu par ce dernier, le remboursement de la valeur d'achat sera demandé.

Il est strictement interdit de déplacer tout matériel sans autorisation expresse du responsable du CFC.

Les stagiaires doivent obligatoirement laisser en état de propreté permanent les salles de cours, les locaux, les terrains et les abords immédiats.

Tout déchet (vieux papiers, sachet en matière plastique, bouteille vide, etc. .) doivent être jeté à l'intérieur des poubelles.

### Article 17 – Tenue vestimentaire et comportement

Tout stagiaire doit être habillé de façon correcte durant les séances organisées par le CFC. Dans le cas où le CFC fournirait des tenues vestimentaires d'entraînements ou des tenues hors terrain (polo, tee-shirt officiel), les stagiaires seront tenus de les mettre sur demande du responsable du CFC.

### Article 18 – Animal

Il est interdit d'introduire un animal dans les locaux de l'hébergement.

### Article 19 – Règles générales relatives à la protection contre les accidents

Tout stagiaire est tenu d'utiliser tous les moyens de protection individuels et collectifs mis à sa disposition pour éviter les accidents et de respecter strictement les consignes particulières données à cet effet.

### Article 20 – Prévention médicale

Les stagiaires doivent se présenter aux visites médicales obligatoires.

Les stagiaires sont tenus de respecter la politique du ministère de la santé et des sports concernant notamment contre les conduites dopantes.

### Article 21 – Sécurité – Incendie

Toute personne présente dans les locaux du CFC prendra connaissance et appliquera les consignes de sécurité

qui sont affichées sur les panneaux destinés aux informations générales.

### **Article 22 – Obligation d’alerte et droit de retrait**

Tout stagiaire ayant un motif raisonnable de penser qu’une situation présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé, a le droit de quitter les lieux de formation.

Toutefois, cette faculté doit être exercée de telle manière qu’elle ne puisse créer pour autrui une nouvelle situation de risque grave et imminent. Le stagiaire doit signaler immédiatement à l’animateur l’existence de la situation lorsqu’il l’estime dangereuse.

Tout stagiaire ayant constaté une défaillance ou une anomalie dans les installations ou le fonctionnement des matériels est tenu d’en informer l’animateur ou les responsables de la structure.

Tout accident, même et surtout bénin, doit être immédiatement déclaré à la direction du lieu d’hébergement par la victime ou les témoins.

### **Article 23 - Urgence**

Lorsque l’urgence le justifiera, le responsable du CFC prendra de nouvelles prescriptions qui recevront application immédiate.

### **Article 24 – Refus de se soumettre**

Le refus de se soumettre aux prescriptions relatives à l’hygiène et à la sécurité, ainsi qu’aux visites médicales, pourra entraîner l’une des sanctions prévues au présent règlement.

## **D. CONGES MALADIE ACCIDENTS**

### **Article 25 – Congés maladie et accident**

Que l’arrêt maladie intervienne ou l’accident survienne durant les séances du CFC ou durant la formation scolaire, la procédure est la suivante :

#### Absence pour maladie

Le stagiaire doit prévenir le responsable du CFC dès la première demi-journée d’absence.

Dans les 48 heures de l’absence, ou à son retour si celui-ci a lieu avant ce délai, le stagiaire doit fournir un certificat médical au responsable du CFC.

Sans cette pièce administrative importante pour son dossier, le stagiaire est considéré comme absent non excusé avec toutes les conséquences que cela implique.

Une consultation auprès de votre médecin ou du Médecin du CFC est obligatoire sous 3 jours.

Le service médical, le CFC et/ou les professionnels de santé sont les seuls habilités à juger de l’importance de la blessure ou maladie et des indisponibilités et/ou interdictions associés à celle-ci.

Sauf avis médical contraire ou autorisation spéciale du responsable, les stagiaires doivent assister à l’entraînement, l’observation étant une source évidente d’apprentissage.

Toutes dispenses médicales devront être accompagnées d’un certificat médical à présenter aux entraîneurs.

#### Accident scolaire ou de trajet

Le stagiaire doit communiquer par écrit au responsable du CFC, pour information, les circonstances de l’accident dans un délai maximum de 48 heures.

## **E. DISCIPLINE GENERALE**

### **Article 26 – Discipline générale**

Chaque stagiaire est tenu de respecter les instructions qui lui sont données par le responsable du CFC.

La bonne marche de l’enseignement, notamment par l’acceptation d’une discipline élémentaire, se traduit dans les faits par l’obligation de respecter certains interdits :

L’utilisation du téléphone portable est formellement interdite à l’entraînement.

Ne pas ternir l’image du CFC (et/ou la leur) par des comportements déplacés tel que : anti-sportivité, indiscipline, injures, insolence, vanité excessive, ... et ce, dans quelque endroit que ce soit (dans le lieu d’hébergement, les cours, la salle d’étude, les entraînements, le club,...).

### **Article 27 – Mesures disciplinaires**

Tout manquement par le stagiaire aux obligations résultant du présent règlement que des notes de service peut entraîner une sanction, un avertissement écrit, ou une exclusion, après mise en œuvre de la procédure suivante :

Le stagiaire à l'encontre duquel le responsable du CFC, ou son représentant, envisage de prendre une sanction, en dehors des observations verbales, sera convoqué pour un entretien par lettre soit recommandée soit remise au stagiaire contre décharge ; la lettre de convocation précise la date, l'heure et le lieu de cet entretien ainsi que la faculté pour le stagiaire de se faire assister par une personne de son choix.

Au cours de cet entretien, le responsable du CFC, ou son représentant, indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire.

La Commission de discipline est convoquée par le responsable du CFC, ou son représentant. Après entretien, le responsable du CFC, ou son représentant, formule un avis sur la mesure d'exclusion envisagée.

La Commission de Discipline est composée :

Le président des Centaures de Grenoble ou de son représentant

Du directeur sportif des Centaures ou de son représentant

Du responsable du CFC ou son représentant

Le stagiaire avisé de cette saisine, est entendu sur sa demande par la Commission de Discipline et peut être assisté dans les mêmes conditions qu'au cours de l'entretien avec le responsable du CFC. La Commission de Discipline prend sa décision dans le délai d'un jour franc après sa réunion. La sanction fait l'objet d'une décision décrite écrite et motivée, notifiée au stagiaire sous la forme d'une lettre recommandée ou remise contre décharge.

Lorsque l'agissement du stagiaire a rendu indispensable une mesure d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive à ces agissements ne sera prise sans que la procédure évoquée ci-dessus ait été observée.

Le Responsable de la structure informe de la sanction prise : le stagiaire et ses responsables ainsi que l'établissement scolaire du stagiaire.

Nous vous rappelons que la réception d'un avertissement peut entraîner une retenue partielle ou totale des possibles aides individuelles de »haut niveau « et que l'exclusion du CFC intervient au bout de trois avertissements.

## F. ENTREE EN VIGUEUR DU REGLEMENT

Ce règlement entre le vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2016

### **SIGNATURES (précédées du nom, prénom et de la mention « lu et approuvé »)**

Le président des Centaures  
M. Laurent Lambert

Le responsable de la structure  
M. Benjamin Leger

Les parents ou représentants légaux

Le stagiaire